

## La refonte des Cours du soir

Face à un monde du travail qui ne cesse d'évoluer, le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC) de la Chambre des salariés a restructuré son programme des cours du soir.

En collaboration avec des intervenants spécialistes du terrain, il a réorienté les profils de formation et actualisé les contenus de cours en vue de mieux répondre aux besoins professionnels des participants.

La refonte des cours s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité et vise entre autres une meilleure lisibilité et transparence de l'offre de formation.

Les nouveaux profils de formation ont été construits autour de professions ou de domaines d'activités particuliers. Les cours ont été choisis en fonction des compétences requises dans la profession ou le domaine visé.

Dans un souci de simplifier la structure des profils, les niveaux internes au profil ont été abolis. Chaque profil comporte désormais un tronc commun de 4 à 5 cours avec un ou deux cours au choix.

La restructuration a fait que certains modules ont été déplacés d'un profil vers un autre, que de nouveaux modules ont été créés et d'autres supprimés. Tous ces changements ont bien évidemment une incidence sur les projets de formation des participants. Il se peut par exemple qu'un candidat ait réussi 2 modules dans le cadre d'un

profil, mais qu'après la refonte des cours, les 2 modules en question se trouvent dans deux profils différents.

Les modules qui ont été obtenus avant la refonte ne sont pas perdus. Le LLLC en tiendra compte le cas échéant pour l'obtention des nouveaux profils.

Afin de gérer la transition entre anciens profils et nouveaux profils, le LLLC s'est donné des lignes directrices (règles de transition). Elles visent à aider les participants à construire leur parcours de formation et choisir leurs prochains cours.

Les anciens diplômés peuvent encore être finalisés pendant une période transitoire de 3 semestres (semestre d'automne 2011, semestres de printemps et d'automne 2012).

Le LLLC encourage les personnes :

- ▶ ayant accompli 1 à 2 cours, à se diriger vers un des nouveaux profils
- ▶ ayant accompli 3 cours, à se diriger vers un nouveau profil ou à finaliser l'ancien profil jusqu'à la fin 2012
- ▶ ayant accompli 4 à 5 cours à finaliser l'ancien profil jusqu'à la fin 2012.

Pour en savoir plus sur la démarche à suivre et sur les modalités de prise en compte des cours capitalisés, veuillez consulter les règles de transition ci-dessous.

## Règles de transition entre les anciens et nouveaux profils des Cours du soir

Les présentes règles s'appliquent aux personnes qui effectuent plusieurs modules dans le but d'obtenir un profil déterminé.

### Vous avez réussi 1 module :

- ▶ Si le module est toujours proposé, nous recommandons de le faire valoir dans le cadre du nouveau profil dans lequel il est obligatoire.
- ▶ Si le module n'est plus proposé, vous pouvez le faire valoir comme cours optionnel dans le cadre d'un nouveau profil. Si votre nouveau profil ne comporte pas de cours au choix, le LLLC peut éventuellement vous dispenser d'un module du profil sur demande écrite (formation@LLLC.lu).

### Vous avez réussi 2 modules :

- ▶ Les 2 modules font partie du même nouveau profil : vous pouvez obtenir le nouveau diplôme à condition de réussir les autres modules prescrits.
- ▶ Les 2 modules appartiennent à 2 profils différents : choisissez un des profils et faites valoir le second module comme cours optionnel. Si le profil ne comporte pas de cours optionnels, le LLLC peut éventuellement vous dispenser d'un module du profil sur demande écrite (formation@LLLC.lu).
- ▶ Si un des modules que vous avez réussi ne fait plus partie du programme de formation, nous recommandons de le faire valoir comme module optionnel d'un nouveau profil. Si ce n'est pas possible, veuillez vous adresser au LLLC par écrit (formation@LLLC.lu).

### Vous avez réussi 3 modules :

- ▶ Les 3 modules font partie du même nouveau profil : vous pouvez obtenir le diplôme du nouveau profil à condition de réussir les autres modules prescrits.

- ▶ Si seuls 2 modules appartiennent à un même nouveau profil, vous pouvez faire valoir le 3<sup>e</sup> comme cours optionnel. Si le nouveau profil ne comporte pas de cours optionnels, le LLLC peut éventuellement vous dispenser d'un module du profil sur demande écrite (formation@LLLC.lu).
- ▶ Si vous préférez finaliser l'ancien profil, vous devez réussir les modules manquants d'ici la fin du semestre d'automne 2012. Si certains modules ne sont plus proposés, le LLLC vous indiquera des modules de remplacement sur demande écrite (formation@LLLC.lu).

### Vous avez réussi 4 modules :

- ▶ Les 4 modules font partie d'un même ancien profil : pour obtenir ce profil, vous devez réussir les modules manquants d'ici la fin du semestre d'automne 2012. Si certains modules ne sont plus proposés, le LLLC vous indiquera des modules de remplacement sur demande écrite (formation@LLLC.lu).
- ▶ Si vous préférez obtenir un des nouveaux profils, vous devrez en réussir tous les cours obligatoires). Vous pouvez contacter le LLLC par e-mail pour obtenir d'éventuelles équivalences et de plus amples renseignements sur votre cas particulier : formation@LLLC.lu.

### Vous avez réussi 5 modules :

Le module ou les modules vous permettant de finaliser l'ancien profil sont encore proposés : pour obtenir le diplôme, vous devez réussir le/les module(s) d'ici la fin du semestre d'automne 2012.

Si le ou les modules ne sont plus proposés, le LLLC vous indiquera des modules de remplacement sur demande écrite (formation@LLLC.lu).